

L'enseignement militaire supérieur en France

Autor(en): **Perret-Gentil, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **104 (1959)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-342926>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'enseignement militaire supérieur en France

Dès le deuxième conflit mondial, il est apparu une nouvelle notion dans la défense d'un pays, qui s'est superposée au concept classique des seules armées chargées de mener la lutte ; celle de défense nationale.

Cette nouvelle notion comporte même deux stades successifs.

Premièrement, s'est opérée une intégration beaucoup plus étroite des différentes catégories des forces armées, de terre, de l'air et de mer. Selon les théâtres, le dosage de ces forces se prononce d'une manière plus ou moins accusée dans certains sens ; mais il n'est plus concevable de conduire des opérations distinctes dans chacun des éléments. L'action de toutes doit être, non pas seulement coordonnée, mais dirigée à un échelon supérieur aux trois armées. — C'est précisément l'objet de la réorganisation qui a été effectuée dans le haut-commandement américain, dont le « Joint Chief of Staff », précédemment coordinateur et conseiller, devient un organisme de direction au niveau du Département de la Défense, lequel acquiert maintenant autorité directe sur tous les éléments de la défense. — Cependant, jusque-là il ne s'agit encore que des forces armées.

Secondement, la nouvelle notion de défense nationale tend à embrasser des ministères ou départements spécifiquement civils, en vue de soutenir une « guerre totale », selon le terme adopté par les puissances de l'Axe durant la dernière conflagration mondiale. En d'autres termes, de nombreuses activités nationales sont appelées à participer directement, et non plus indirectement et partiellement, à la conduite d'une guerre. En outre, cette tendance est accentuée par l'éventua-

lité d'opérations aéroportées à l'intérieur d'un territoire, ainsi que par des procédés de guerre subversive s'étendant à l'ensemble de celui-ci. La défense « intègre » donc la totalité des activités du pays ou du moins une importante partie des administrations publiques. Un récent exemple illustre l'extrême importance de la réunion des pouvoirs militaires et civils sous direction unifiée : l'évolution du soulèvement algérien, notamment en 1958. En effet, l'application de cette formule peut être considérée comme une des raisons essentielles des progrès de la pacification.

L'enseignement militaire supérieur, qui portait déjà autrefois ce qualificatif, doit à son tour gravir ce nouvel échelon. Uniquement militaire dans le passé, il revêtra à l'avenir une forme militaire et civile. On peut ainsi l'étendre à trois catégories de personnalités : officiers généraux et supérieurs des trois armées de la défense ; fonctionnaires de haut rang des ministères ou organismes de structure étatique les plus directement intéressés à la défense ; personnalités civiles à la tête des grandes entreprises ou des secteurs vitaux de la production. Pour tous il sera aussi important de posséder une maîtrise entière de leur propre domaine, que d'avoir des vues étendues sur tous les rouages communs à un organisme de défense nationale moderne. Cet enseignement militaire supérieur pourrait être simplement désigné sous le nom d'enseignement de défense nationale, afin d'éviter toute confusion avec l'enseignement strictement militaire. — L'« Information » du Ministère des Armées, selon la dénomination actuelle, a fait paraître dernièrement diverses études sur ces sujets à l'ordre du jour. Il leur sera fait largement appel pour la suite de cet exposé.

* * *

On peut distinguer trois degrés d'enseignement militaire supérieur correspondant dans leurs grands traits aux trois niveaux déjà mentionnés : celui qui concerne le Commandement intégré des trois armées de terre, de mer et de l'air, à

caractère uniquement militaire ; le commandement « inter-armées », au niveau de l'échelon ministériel de la défense nationale, et également de caractère militaire ; et enfin la direction de la défense totale, organismes civils compris.

Le premier degré n'a pas subi de modification majeure, si ce n'est par l'introduction de nouvelles branches nées du développement des techniques. Cet enseignement est effectué dans les Ecoles d'état-major des armées de terre et de l'air. Leur but n'est encore que la préparation aux techniques d'état-major ; des officiers de grades moyens qui constitueront le personnel de ces états-majors, et en même temps, la pépinière de candidats à un enseignement plus élevé. Cette formation de base revêt en outre une importance particulière en raison des nombreux auditeurs des Etats associés ou de pays étrangers, admis chaque année à en suivre les cours.

Les programmes actuels font une large part à l'évolution envisagée de la conduite de la guerre atomique, ainsi qu'aux techniques, de plus en plus perfectionnées, de la guerre subversive. D'une manière générale, l'enseignement porte sur l'organisation et la doctrine d'emploi des forces. Dès maintenant les résultats obtenus ou espérés dans un avenir proche constituent une base fort appréciable.

Le deuxième degré, au niveau inter-armées, comprend plusieurs sortes d'enseignement :

- l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique est dispensé chaque année à une quarantaine d'officiers choisis en raison de leurs connaissances militaires et techniques étendues. Ceux-ci deviendront les conseillers et collaborateurs directs du commandement. Ils suivent les cours des universités et des établissements supérieurs techniques ;
- l'enseignement des Ecoles de guerre particulières aux trois armes, dont les candidats sont admis par concours ; la durée des études est de deux ans, suivis d'un cours commun de quatre mois consacré aux problèmes de la com-

binaison des forces armées dans la conduite des opérations tactiques.

Le troisième degré de l'enseignement militaire supérieur, spécifiquement de défense nationale, est donné au Centre des hautes études militaires, à caractère uniquement militaire, et à l'Institut des hautes études de défense nationale, à caractère mixte, militaire et civil. Ces deux Hautes Ecoles sont placées sous l'autorité du Ministère de la Défense nationale (actuellement, des Armées) et sont dirigées par un officier général d'un rang élevé. Les études y sont communes.

Le *Centre des hautes études militaires*, dont les cours ont une durée de cinq mois et qui réunissent une quarantaine d'officiers généraux et supérieurs, prépare à l'exercice du commandement interarmées, aussi bien dans le cadre national qu'interallié. Les études, sous forme de travaux en comités, conférences, voyages d'information, portent sur l'exercice du haut-commandement au niveau des théâtres d'opérations et à celui, essentiellement stratégique, des théâtres de guerre.

L'*Institut des hautes études de défense nationale*, groupe annuellement et pour une durée de six mois une soixantaine d'auditeurs d'origines diverses : officiers généraux et supérieurs des trois armes, représentants des grands corps de l'Etat, des administrations publiques et du secteur privé, etc. Les cours sont dirigés par des cadres civils et militaires ; le programme comprend de nombreux travaux en comités, des visites d'établissements et usines de production pour la défense nationale, des voyages d'études et un grand nombre de conférences faites par de hautes personnalités de l'Etat. Le but recherché est d'ouvrir aux auditeurs les plus larges horizons sur les problèmes les plus variés que pose la défense du pays dans le cadre de l'alliance atlantique. Les synthèses des travaux, d'une portée réelle et non plus didactique, sont soumises aux autorités gouvernementales ; elles ont valeur d'études préparatoires aux grands problèmes de la défense nationale.

Cet Institut de hautes études de défense nationale répond

donc à la notion de la défense sur un plan supérieur. Comme tel il mérite une attention particulière.

Un tel institut avait déjà existé quelques années avant le dernier conflit. En 1936, le gouvernement français chargeait le vice-amiral Castex, auteur d'études sur l'unité de la guerre, de créer et diriger un Collège des hautes études de défense nationale, groupant des éléments militaires et des personnalités civiles, pour l'étude des problèmes que pose dans la réalité concrète la coordination de toutes les activités de la défense nationale. Si le Collège d'alors est devenu Institut, la formule appliquée n'est donc guère différente, ni le but recherché.

Après le conflit mondial, lorsque fut réorganisé l'enseignement militaire supérieur, le principe d'un tel enseignement à l'échelon de la défense totale fut repris. En 1948, l'Institut des hautes études de défense nationale fut inauguré. Le décret qui annonçait sa création lui assignait la tâche suivante : « Préparer de hauts fonctionnaires, des officiers généraux et supérieurs et des personnalités particulièrement qualifiées au point de vue économique à tenir des emplois les plus élevés dans les organismes chargés de la préparation et de la conduite de la guerre ».

L'enseignement vise donc, ainsi que le précise la documentation ministérielle actuelle, non pas à étudier les éléments de la stratégie militaire, mais à établir les bases de la stratégie générale, utilisable à l'échelon gouvernemental. Il ne s'agit donc pas d'une super-école de guerre destinée à initier les personnalités civiles aux matières militaires. En effet, sur le plan gouvernemental, l'aspect militaire des problèmes de défense nationale peut très souvent se modifier en fonction de considérations et facteurs politiques ou encore économiques et diplomatiques, etc., qui détermineront les décisions à prendre.

Les études sont donc poursuivies dans les différentes sphères de l'action gouvernementale : dans le cadre national, dans le cadre interallié et dans celui de l'Union française.

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'INSTITUT ET DES ÉTUDES

L'Institut comprend :

- Un directeur : officier général ou haut fonctionnaire ;
- un ou plusieurs adjoints ;
- un conseil de perfectionnement composé de : un officier supérieur délégué de l'E.-M. de la défense nationale ; 4 officiers généraux délégués des différentes armées (2, terre ; 1, air ; 1, mer) ; 7 représentants des départements ou organismes d'Etat ci-après : Affaires étrangères, Intérieur, Finances et Economie, Education nationale, Travaux publics et transports, Industrie et commerce, et Action scientifique ; de plus, le directeur du Centre des hautes études administratives et une personnalité du secteur privé. — Cette liste montre l'importance que prendra l'activité des principaux départements appelés à coopérer à la défense de la nation.

Les auditeurs proviennent en majeure partie des organismes dits d'autorité : les forces armées, les principales préfectures, la préfecture de police de Paris et les administrations centrales des ministères. Les grades ne descendent pas plus bas que lieutenant-colonel, capitaine de frégate, administrateur de 2^e classe, outre les personnalités des milieux économiques et industriels qui sont choisies selon leurs qualifications.

Les études sont confiées aux personnalités suivantes :

- Le Directeur des études : un agrégé de l'université ;
- Chef de la section économique : un chef de service du ministère des Affaires étrangères ;
- Chef de la section militaire : un officier général : actuellement le Général de division W. Berne ;
- Chef de la section organisation-législation : un maître des requêtes au Conseil d'Etat ;
- Chef de la section politique : un ministre plénipotentiaire (Affaires étrangères).

La répartition en sections ne concerne que la direction des travaux et non les auditeurs, qui participent à tous les travaux. Il n'existe donc pas de compartimentage selon les origines des auditeurs, ce qui irait à l'encontre du but de l'Institut. Un sujet, quelle que soit sa classification dans l'une ou l'autre des sections, sera traité sous tous ses aspects possibles, militaire, politique, etc.

La durée des études est de un an; chaque session commence au début de novembre et se termine en juin. Le programme se déroule sous forme de conférences et de travaux, outre des visites d'établissements et des voyages. Les premières séances comprennent soit des conférences de mise au point sur les données de base, destinées à dégager les perspectives d'avenir, soit des conférences spécialement prévues en fonction du programme des travaux et dénommées, pour les distinguer des précédentes, « exposés d'experts pour les travaux ». Toutes sont suivies de discussions.

Les travaux ont pour but d'apporter une contribution à l'étude, sur le plan gouvernemental, des problèmes de base de la défense nationale ; ils visent aussi à inculquer aux participants la connaissance des secteurs voisins de la défense et le sens de la coordination. Les participants sont répartis en comités d'une dizaine de membres en moyenne, comprenant chacun des représentants des différentes branches de la défense. Un président est désigné pour diriger les débats, ainsi qu'un secrétaire chargé de la rédaction du rapport. Le déroulement d'un travail comporte des discussions à l'intérieur des différents comités. Les participants sont souvent réunis en amphithéâtre pour les exposés d'experts, suivis d'échanges de vues. Chaque comité remet un rapport. Au cours des séances plénières, la synthèse des différents rapports est dressée pour être transmise aux autorités gouvernementales.

J. PERRET-GENTIL